

JUIN 2025

FICHES MEMO

LIEU DE SANTE SANS TABAC

SOMMAIRE



Engagement politique et institutionnel

Réglementation et aménagement des locaux



Formation des personnels

Prise en charge des patients fumeurs

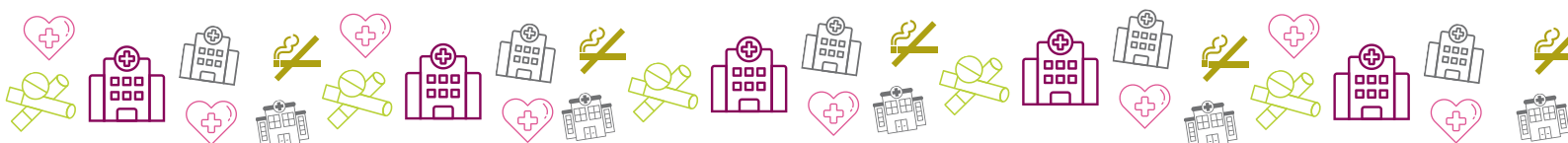


Prise en charge des personnels fumeurs

Prévention primaire et sensibilisation



Evaluation





PROPOSITION D' ACTIONS

Nommer un **référént** en charge de la mise en œuvre de la démarche LSST

Mettre en place un **Comité de Pilotage** comprenant différents profils de métiers (a minima deux rencontres par an)

Inscrire la démarche LSST dans le **projet d'établissement**

Signer la charte « **Lieu de santé sans tabac** »

Inclure dans le **règlement intérieur** :

- L'engagement de l'établissement dans la démarche LSST ;
- La circulaire de la loi 2004 relative à l'interdiction de revente de tabac et d'ouverture de débits de tabac dans l'établissement de santé ;
- Le décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 interdisant la consommation de tabac dans les établissements de santé ;
- Une clause afin de proscrire le financement de tout projet et/ou de tout parrainage par l'industrie du tabac.

Indiquer dans le **contrat de travail** des collaborateurs leur engagement à respecter la démarche LSST.

Indiquer dans le **contrat des sous-traitants/prestataires** que leurs employés s'engagent à respecter la démarche LSST :

- Envoyer un courrier pour les contrats antérieurs à la mise en place de la démarche LSST ;
- Le notifier en préambule des nouveaux contrats.

ASTUCES

Le projet LSST peut être porté par un **binôme** constitué d'un **représentant de la direction** et d'un **professionnel du terrain** sensibilisé à la tabacologie. Ce binôme facilitera la mobilisation de l'ensemble des professionnels de l'établissement (administratifs et soignants).

Le **COPIL** doit être **représentatif** des différents secteurs d'activités et des différentes catégories de professionnels.

La **signature** de la **charte LSST** peut être signée en **milieu de démarche**, afin de donner de la visibilité sur la mise en œuvre des premières actions et relancer la dynamique.

OUTILS DISPONIBLES



Charte LSST
(RESPADD)

Rôle et composition du COPIL
(RESPADD - Guide LSST - page 24)

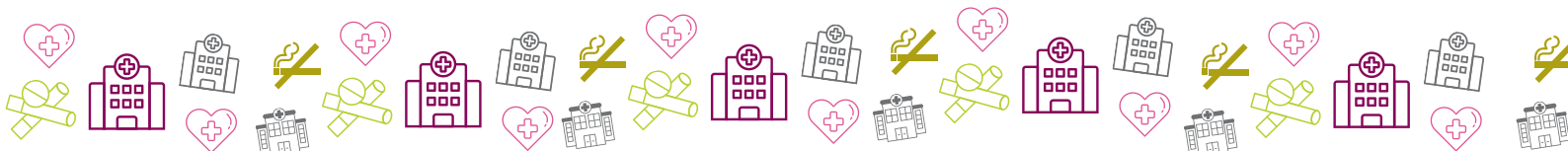
Fiche de poste chargé de mission LSST
(RESPADD)

FOCUS SUR LA SIGNATURE DE LA CHARTE LSST

Extrait du document « Lieu de santé sans tabac – Les ressources disponibles » - RESPADD

La signature d'une charte LSST est un événement qui permet d'officialiser, avec les différentes parties prenantes et en présence de la presse locale, l'engagement de l'établissement dans la stratégie Lieu de santé sans tabac, sa volonté de tendre vers un établissement complètement sans tabac et de communiquer sur ce projet auprès des professionnels de la structure ainsi que des patients et visiteurs.

Ces événements s'organisent en général autour d'une conférence de presse avec des discours prononcés par les différents signataires (Direction de l'établissement, représentants de l'ARS et du RESPADD, représentant(s) du COPIL LSST) ou en fin de COPIL LSST. Une conférence ou autre événement de communication autour de la démarche peut également être organisé.



SRAE Addictologie

02 40 41 17 36

contact@srae-addicto-pdl

Avec le soutien financier
de l'ARS Pays de la Loire



Juin 2025



PROPOSITION D' ACTIONS

Afficher la **loi interdisant de fumer dans les établissements de santé** (Décret 2006-1386 du 15 novembre 2006) : signalisation rappelant le principe de l'interdiction de fumer accompagné d'un message sanitaire de prévention

Afficher la charte LSST

Réaliser un **état des lieux** des zones fumeurs

Interdire le tabagisme au sein du Lieu de santé (intérieur comme extérieur), **hors zones de tolérance délimitées** :

- Instaurer une interdiction de fumer aux abords de toute porte, fenêtre ou système d'aération à l'extérieur des bâtiments (*un rayon de neuf mètres est recommandé pour limiter le tabagisme passif et les nuisances*) ;
- Créer des zones de tolérance.

Mettre en place une **signalétique** dédiée :

- Indiquer clairement les zones de tolérance et comment s'y rendre (par exemple, fléchage, panneaux, marquage au sol « Espace sans tabac » ou « ici commence la mer ») ;
- Proposer un plan avec les zones de tolérance ;
- Dans les zones de tolérance, informer de la stratégie LSST et des possibilités de prise en charge du sevrage tabagique au sein du Lieu de santé.

Transformer des espaces fumeurs en espaces conviviaux avec des informations utiles pour l'accompagnement à la réduction ou l'arrêt du tabac

Mettre en place une **procédure d'avertissement progressive** en cas de non-respect de la politique sans tabac (patients/visiteurs et salariés)

ASTUCES

Obtenir le soutien du personnel, de la direction et des patients, notamment en **associant le Comité Social et Economique (CSE)** et les **représentants des usagers**

Adopter une **approche progressive** avec l'objectif de devenir à terme un Lieu de santé totalement sans tabac ; installer dans un premier temps des zones de tolérance.

Articuler les actions de cet axe avec la **démarche de développement durable** de l'établissement (si existante)

OUTILS DISPONIBLES



Charte LSST (RESPADD)

Réglementation
(RESPADD - Guide LSST - pages 12 à 17)

Outil Etat des lieux (RESPADD - Mobiliser les lieux de santé pour favoriser l'arrêt du tabac - page 12)

Note abris fumeurs (RESPADD - Manuel d'accompagnement à la certification LSST - page 27)

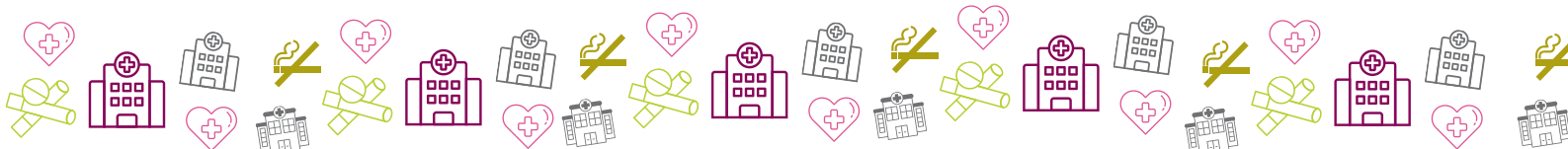
Fiche mémo vapotage (RESPADD)

Recyclage des mégots (RESPADD - Manuel d'accompagnement à la certification LSST - page 28)

INFO +

La norme canadienne (loi de 2015) concernant la lutte contre le tabagisme interdit de fumer en extérieur dans un périmètre de neuf mètres autour de toute porte, fenêtre ou prise d'air aux abords des Lieux de santé publics/hôpitaux/écoles. Cette norme a été créée suite à de nombreuses recherches sur les particules fines et le tabac.

Afin d'atteindre un score maximal pour le critère « Application d'une politique sans tabac sur l'ensemble du site, à l'intérieur et à l'extérieur » (Audit LSST), le RESPADD recommande d'instaurer une interdiction de fumer dans un rayon de 9 mètres minimum autour de toute porte, fenêtre ou système d'aération à l'extérieur des bâtiments.



SRAE Addictologie

02 40 41 17 36

contact@srae-addicto-pdl

Avec le soutien financier
de l'ARS Pays de la Loire



PROPOSITION D' ACTIONS

Instaurer une **réunion régulière spécifique** à la stratégie LSST accessible aux personnels et obligatoire à la prise de poste

Diffuser la **vidéo en motion design sur LSST** (RESPADD) auprès de l'ensemble des personnels

Mettre en place des **formations sur l'abord du fumeur** dans le cadre de la **formation continue** ou de la **formation interne** (formation de base en tabacologie, RPIB, prescription de substituts nicotiniques, etc.)

- Identifier des formateurs en interne (ou à défaut, former des professionnels)
- Proposer différents formats (format flash, demi-journée ou journée)
- Les inscrire au plan de formation de l'établissement

Rendre possible l'accès à une **plateforme e-learning**, par exemple :

- Formation RPIB en tabacologie du RESPADD (NB : pour procéder à l'inscription des professionnels, contacter le service formation du RESPADD - formation@respadd.org)
- Formation FAST de l'Université de Lorraine (voir page suivante)

Réaliser des interventions régulières sur la démarche LSST auprès des **internes de médecine**

Délivrer une formation minimale sur l'abord du fumeur auprès des **étudiants en formation** et dans les **instituts de formation**

La SRAE Addictologie propose des formations et un ensemble d'outils pédagogiques pour soutenir la mise en œuvre des actions de formations.

Contactez la SRAE Addictologie

ASTUCES

Identifier un **réfèrent formateur en tabacologie** pour chaque service et/ou pôle de soins

Promouvoir les formations via différents canaux : cadres de santé, entretien annuel d'évaluation, passage dans les services, newsletter dédiée LSST, etc.

Ouvrir les formations aux établissements périphériques, aux professionnels de la CPTS et aux acteurs de premier recours du territoire

OUTILS DISPONIBLES



Guide formation "RPIB Tabac Alcool Cannabis"
(SRAE Addictologie)

Guide flash info "Prescription des TNS"
(format 30 minutes) (SRAE Addictologie)

Guide sensibilisation "Prescription des TNS"
(format 3h) (SRAE Addictologie)

Guide formateurs IFSI
(SRAE Addictologie)

E-learning RPIB en tabacologie
(RESPADD - formation@respadd.org)

Plateforme Formation au Sevrage Tabagique
(FAST) (Université de Lorraine)

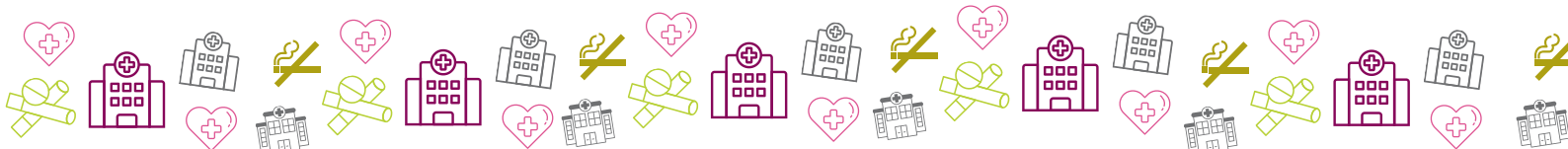
FOCUS SUR LE PROJET FAST

Porteur : Université de Lorraine, en collaboration avec les experts du Grand Est

Objectif : Sensibiliser les professionnels de santé aux bonnes pratiques concernant la prise en charge des fumeurs, en s'appuyant sur les principales stratégies reconnues comme efficaces : le conseil d'arrêt, l'entretien motivationnel, les thérapies cognitives et comportementales et les traitements médicamenteux (substituts nicotiniques en particulier).

Public cible : Sage-femme, masseur-kinésithérapeute, médecin, chirurgien-dentiste, infirmier, pharmacien. Des clés pratico pratiques sont proposées à chaque professionnel en fonction de son profil avec des parcours personnalisés.

Modalités pratiques : Formation gratuite, à distance, d'une durée totale d'environ 3h, pouvant être arrêtée et reprise à tout moment.



SRAE Addictologie

02 40 41 17 36

contact@srae-addicto-pdl

Avec le soutien financier
de l'ARS Pays de la Loire



Juin 2025



PROPOSITION D'ACTIONS

AVANT

Informer le patient lors de la première prise de contact avec le Lieu de santé de la démarche de prise en charge et d'accompagnement du tabagisme des patients hospitalisés (dépliant, site internet, informations sur les courriers de liaison, etc.)

PENDANT L'HOSPITALISATION

Effectuer un **recueil systématique du statut tabagique** dès l'admission :

- Rendre disponible les tests pour mesurer la dépendance tabagique (test de Fagerstrom)
- Documenter le résultat dans le Dossier Patient Informatisé (ce point nécessite d'avoir un logiciel interne adapté) et le Dossier Médical Partagé

Assurer la **disponibilité des traitements nicotiniques de substitution (TNS)** :

- Autoriser la prescription des TNS par l'ensemble des professionnels habilités, notamment les infirmiers ;
- En collaboration avec la pharmacie de l'établissement, mettre à disposition de manière permanente et en quantité suffisante des TNS au niveau de chaque service ou unité

Mettre à disposition des soignants des outils nécessaires pour une bonne prise en charge des patients fumeurs :

- Elaborer un protocole qui permettra une prise en charge systématique et validée de l'ensemble des fumeurs (notamment protocole de prescription de TNS)
- Mettre en place des protocoles spécifiques de prise en charge : femmes enceintes, maladies mentales, handicap, etc.
- Intégrer des schémas ou des algorithmes d'aide à la décision dans les dossiers informatisés pour guider les professionnels dans leurs interventions.

Mettre à disposition de tous les patients de la documentation afin de les informer sur les différentes méthodes de prise en charge du sevrage tabagique et la dépendance nicotinique (livret d'accueil patient, flyer du service tabacologie/ELSA, documents de prévention, fiche de demande de consultation en interne ou externe pour de l'orientation, etc.)

Proposer aux **patients** un suivi et un accompagnement :

- En interne, par le **service tabacologie / addictologie** : Mettre en place un calendrier de suivi des consultations des patients fumeurs, relancer systématiquement les patients pour éviter les ruptures de prise en charge, etc.
- Et/ou par le **premier recours** ou les **professionnels spécialisés** : orienter les fumeurs vers la structure la plus proche pouvant les prendre en charge

Intégrer la question du tabagisme dans les **programmes d'éducation thérapeutique du patient**

Inscrire toute information utile (prescription des TNS au cours du séjour, ordonnance de sortie, etc.) dans la **lettre de liaison de sortie** afin d'assurer une continuité de prise en charge

Remettre une **prescription de TNS** au patient à la sortie du Lieu de santé

Fournir des **conseils** au patient sur les possibilités d'accompagnement à la sortie du Lieu de santé

OUTILS DISPONIBLES



Test de Fagerstrom (2 questions et 6 questions)

Fiche pratique "Sevrage tabagique : Repérer et prescrire les TNS" (SRAE Addictologie).

Livret patient TNS (SRAE Addictologie)

Fiche "Sevrage tabagique et interactions médicamenteuses" (SRAE Addictologie)

Dossier de consultation de tabacologie (SFT)

Exemple d'ordonnance (RESPADD)

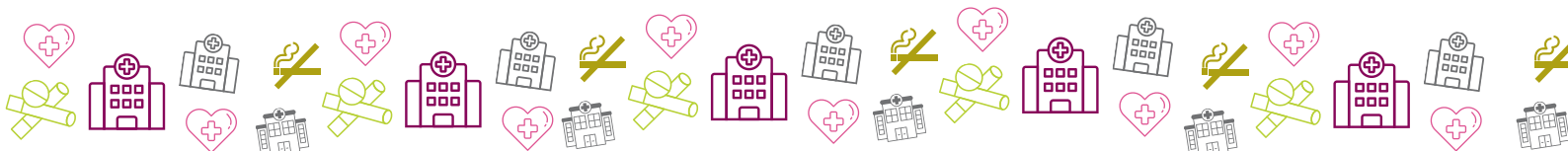
Recommandations sur la prise en charge du tabagisme en péri-opératoire (SFAR)

Liste des substituts nicotiniques pris en charge par l'assurance maladie

ASTUCES

Associer le **service Qualité** dans la mise en œuvre des actions (protocole, lettre de liaison, etc.) et l'évaluation.

Pour toutes **questions** sur la **personnalisation des traitements psychotropes lors de l'arrêt/substitution nicotinique**, contacter le dispositif **PRISME** pour avoir des conseils sur la conduite à tenir (prisme@chu-nantes.fr ou au 02 76 64 39 60)



SRAE Addictologie

02 40 41 17 36

contact@srae-addicto-pdl

Avec le soutien financier
de l'ARS Pays de la Loire



PROPOSITION D' ACTIONS

Favoriser le **repérage systématique** des fumeurs par les **services de prévention et de santé au travail** :

- Recueillir le statut tabagique lors de chaque visite ;
- Proposer l'arrêt et informer sur l'accompagnement vers le sevrage ;
- Prescrire des TNS.

Rendre accessible les **consultations de tabacologie aux personnels** sur le temps de travail

Informer les personnels sur les services de tabacologie existants ou sur les ressources externes mobilisables

Dispenser au personnel des TNS durant leurs heures de travail, via la pharmacie de l'établissement.



Pour aller plus loin : s'inscrire dans la démarche « lieu de santé promoteur de santé »

ASTUCES

Associer la Direction des ressources humaines et le service de prévention et de santé au travail

Articuler la démarche LSST avec la démarche de qualité de vie au travail

OUTILS DISPONIBLES



Fiche “Sevrage tabagique : Repérer et prescrire des TNS” (SRAE Addictologie)

Livret patient TNS (SRAE Addictologie)

Annuaire des ressources en tabacologie Pays de la Loire (Addictions France)

Fiches pratiques Addict'Aide pro

Les employeurs pour la santé - tabac (Santé Publique France)

FOCUS SUR “LES EMPLOYEURS POUR LA SANTE”

La plateforme “Les Employeurs pour la Santé” est un dispositif proposé par Santé publique France pour accompagner les structures publiques, privées et associatives dans une démarche de prévention et de promotion de la santé de leurs collaborateurs.

La plateforme donne accès à des outils clés en main afin d'accompagner les employeurs dans la mise en place d'actions de prévention sur 5 thématiques :



Tabac



Alcool



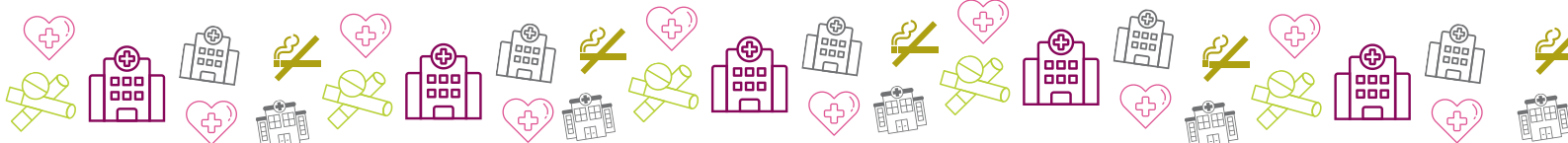
Alimentation, sédentarité et activité physique



Vaccination



Maladie de Lyme



SRAE Addictologie

02 40 41 17 36

contact@srae-addicto-pdl

Avec le soutien financier
de l'ARS Pays de la Loire



Juin 2025



PROPOSITION D'ACTIONS

Organiser des **journées** dédiées à la prévention et à la sensibilisation du tabagisme **en direction du public** et du **personnel** (voir *focus ci-dessous*)

Participer à **Moi(s) sans tabac** (voir *focus ci-dessous*)

Participer à la **Journée mondiale sans tabac**

Travailler en coopération avec d'autres organisations afin de mettre en place des actions de prévention et de sensibilisation à l'**échelle territoriale** (par exemple, Ligue contre le cancer, Contrat Local de Santé, etc.)



FOCUS SUR LES JOURNEES DE PREVENTION ET DE SENSIBILISATION

Extrait du guide Lieu de santé sans tabac (RESPADD)

L'objectif de ces journées est de créer une dynamique locale autour du tabagisme à plusieurs niveaux en impliquant :

- la direction, les services et les partenaires sociaux ;
- les professionnels de santé ;
- les patients et visiteurs.

Les actions mises en place sont multiples et peuvent prendre la forme de :
stands d'information avec de la documentation ciblée ;

- conférences/débats ;
- mesures de monoxyde de carbone expiré ;
- ateliers et conseils diététiques ;
- ateliers « bien-être » pour aider à la gestion du stress ;
- quiz tabac ;
- présentation d'outils d'aide à l'arrêt, des substituts nicotiniques et produits du vapotage ;
- animations sportives, etc.

Ces différentes actions ne sont que des exemples, il est donc important que chaque établissement personnalise ces actions en fonction de l'établissement et du public.

ASTUCES

Multiplier les approches pour parler au plus grand nombre :

- Conséquences de la consommation de tabac sur la santé ;
- Bénéfices à l'arrêt du tabac ;
- Impact de l'industrie du tabac au-delà du strict champ sanitaire : conséquences sur l'environnement, sur les droits humains, etc. ;
- Stratégies de marketing des industriels du tabac ;
- Etc.

OUTILS DISPONIBLES



Outils et documents de prévention
Santé Publique France

Base OSCARS

Site MOIST

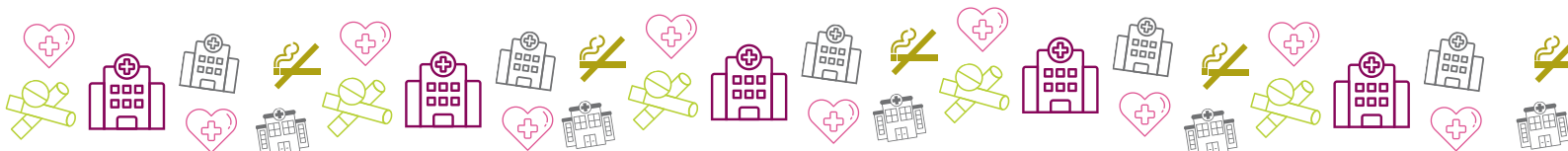
Site MOIST Pays de la Loire

Exposition pédagogique sur la nicotine
(SRAE Addictologie, Addictions France)

FOCUS SUR LE MOI(S) SANS TABAC

Lancé en 2016 par Santé Publique France, Moi(s) Sans Tabac s'inspire d'un dispositif anglais, appelé « Stoptober ». Il s'agit d'un défi collectif qui consiste à inciter et accompagner tous les fumeurs, via des actions de communication et de prévention de proximité, dans une démarche d'arrêt du tabac sur une durée de 30 jours. En Pays de la Loire, le dispositif est porté par l'Association Addictions France.

Les actions locales vont de la diffusion des supports nationaux dans les structures, au montage d'événements plus conséquents sur des places publiques ou des galeries marchandes. Les professionnels de santé se mobilisent pour mettre en avant leurs propositions de prise en charge à l'arrêt du tabac en communiquant plus fortement vers les publics vulnérables pour valoriser les bénéfices de la substitution nicotinique.



SRAE Addictologie

02 40 41 17 36

contact@srae-addicto-pdl

Avec le soutien financier
de l'ARS Pays de la Loire



Juin 2025



PROPOSITION D' ACTIONS

Réaliser un **bilan d'étape** de la démarche LSST lors des réunions du COPIL (a minima deux fois par an)

Réaliser l'**Audit LSST** **une fois par an** afin d'évaluer l'évolution dans la démarche LSST

- Restituer les résultats en CME, CODIR, COPIL, et à l'ensemble des salariés

Créer une **base de données** sur l'activité du service d'addictologie/tabacologie

Réaliser un suivi annuel de la **délivrance de substituts nicotiniques** par la pharmacie et/ou des **prescriptions de substituts nicotiniques**

Réaliser un **suivi** et une **évaluation des sensibilisations et des formations** sur l'abord du fumeur (évaluation "à chaud" puis "à froid", via un questionnaire d'évaluation des pratiques professionnelles)

Réaliser l'enquête **Tabagisme en blouse blanche** (une fois sur la durée du projet)

ASTUCES

Associer le **service Qualité** de votre établissement ou la **Direction de l'Information Médicale**

Intégrer le recueil du statut tabagique et le traitement du tabagisme (notamment TNS) dans le **dossier patient informatisé** afin de permettre la production de rapports réguliers. *NB : Les dossiers patients informatisés doivent être conçus pour permettre la récupération des données. Des évolutions sont possibles, rapprochez vous du service Qualité ou Informatique de votre établissement.*

OUTILS DISPONIBLES



Audit LSST
(RESPADD)

Manuel d'accompagnement à la certification LSST
(RESPADD)

Enquête Tabagisme en blouse blanche
(RESPADD)

Exemple de fichier de suivi des actions
(Fichier sur demande - SRAE Addictologie)

FOCUS SUR L'AUDIT LSST

L'Audit LSST est un outil d'auto-évaluation qui permet de réaliser un état des lieux des actions et ressources existantes au sein du Lieu de santé à un instant T. Il permet d'identifier les leviers et pistes d'actions pour renforcer le déploiement de la stratégie selon les bonnes pratiques éprouvées. C'est également un outil qui, répété régulièrement, permet de mesurer la progression du Lieu de santé dans la stratégie LSST. L'Audit LSST évalue huit normes à travers un ensemble de 47 questions :

- Gouvernance et engagement ;
- Communication ;
- Formations initiales et continues ;
- Identification, diagnostic et soutien au sevrage tabagique ;
- Environnement sans tabac ;
- Lieu de travail sain ;
- Engagement dans la communauté ;
- Surveillance et évaluation.

